

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

**Présents :** Mrs CHAMBE Régis, MORALES Philippe, Mme FAYET Nathalie, CHARDON Monique, Mrs BONNARD Michel, VACHERON Joël, GUYOT Jean-Luc, SANGOUARD Jérôme, FAYOLLE Bruno, BUISSON Jean-Luc, FURNION Daniel, ESCALE Christian, MILAN Bernard, Mmes GRANGE Mireille, MARNAS Joëlle, GRANDJEAN Dominique, BONNARD Geneviève, BUISSON Ghislaine, FAURE Véronique, COULOMB Marie, JOMAND Cécile.

**Secrétaire :** M. MORALES Philippe

**Excusés :** Mmes PEURIERE Céline, CHARVOLIN Annabelle, PIEGAY Anca, Mrs PIEGAY Didier.

## 1. Tarifs communaux 2020

Le tableau des tarifs communaux est distribué en séance avec des hypothèses de variation de 0 %, 1 % et 2 %. Le conseil convient de tendre vers une augmentation moyenne de 1 % tout en arrondissant chaque tarif selon les besoins pratiques ou de gestion.

**Le conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs communaux pour 2020, à l'exception des tarifs du camping, adoptés par 20 voix pour et une abstention.**

Le tableau des tarifs adoptés pour 2020 est joint au présent compte-rendu.

## 2. Cession de cabinets médicaux

Monsieur le Maire rappelle au conseil que ce point a été validé en séance de novembre mais que la délibération n'a pas pu être prise en raison de l'absence de l'avis des domaines. Celui-ci a été reçu en date du 29 novembre et les estimations mentionnées sont conformes aux prix de cessions acceptés par les praticiens.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la cession des 4 cabinets suivants selon les caractéristiques ci-dessous :**

Acheteur	surface du local	prix de cession
Amélia BRIKH	39,68 m <sup>2</sup>	98 000 €
Lise FALCIMAIGNE	23,96 m <sup>2</sup>	59 000 €
Cécile DEMAISON	27,84 m <sup>2</sup>	68 400 €
Perrine GRANGE	21,36 m <sup>2</sup>	51 000 €

## 3. Mise en place du RIFSEEP

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la mise en place de ce nouveau régime indemnitaire a été présenté en séance du 3 octobre et approuvé mais n'a pu être délibéré en l'absence de l'avis du CTP du CDG69.

Celui-ci nous étant parvenu favorable ce mardi 3 décembre, il est donc possible de valider le projet.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- d'instaurer l'IFSE dans les conditions présentées en séance.
- d'instaurer le CIA dans les conditions présentées en séance.
- que la présente délibération entrera en vigueur le 1er janvier 2020.

## 4. Opération comptable d'amortissement

Charles ROBERT indique au conseil que, suite à l'abandon du premier projet de reconstruction complète du Village Vacances, l'opération se trouve donc clôturée d'un point de vue comptable. Toutes les dépenses liées à cette opération (études, concours, maîtrise d'œuvre et indemnité d'annulation) doivent être désormais amorties (de la même façon que pour un investissement achevé). Le total des sommes engagées est de 208 605,59 €. L'amortissement est sur 2 ans : 2020 et 2021.

**Le conseil, à l'unanimité, décide d'amortir sur 2 ans les études sur le Village Vacances tel que présenté en séance pour un montant de 208 605,59 €.**

## 5. Classement de chemins

Michel BONNARD présente au conseil le projet de classement dans le domaine public communal d'un chemin existant au hameau de Maintigneux. Il s'agit d'un tènement d'une longueur d'environ 115 mètres pour 4 mètres de largeur en moyenne soit une superficie de 621 m<sup>2</sup> à récupérer d'une part sur la parcelle cadastrée section AR 145 pour une surface de 469 m<sup>2</sup> et sur la parcelle section AR 152 pour 57 m<sup>2</sup>. Ces parcelles appartiennent à Monsieur Joseph CHARDON qui les cède gracieusement à la commune. Les frais liés à la transaction sont à la charge de la commune.



*Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les terrains nécessaires au classement du chemin existant à Maintigneux tel que décrit ci-dessus.*

D'autre part, Michel BONNARD présente le projet de classement d'un autre chemin au lieu-dit les Hayes, propriété de Monsieur VILLE. Les documents d'arpentage nécessaires n'étant pas réalisés, il propose de reporter ce sujet à une séance ultérieure.

## 6. Décisions modificatives

Charles ROBERT présente au conseil les décisions modificatives à passer pour clôturer le budget 2019. Il s'agit des écritures suivantes :

### Section d'investissement

#### Dépenses

##### Chapitre 040 :

article 2152 fonction 822	+ 3 864.74 €
article 21318 fonction 020	+ 7 747.46 €

##### Chapitre 21 :

article 21578 fonction 020	- 3 864.74 €
article 21578 fonction 020	- 7 747.46 €

##### Chapitre 204 :

article 2041512 fonction 822	+ 12 711 €
------------------------------	------------

##### Chapitre 23 :

article 2313 op.105 fonction 020	- 12 711 €
----------------------------------	------------

### Section fonctionnement

#### Recettes

##### Chapitre 042 :

article 722 fonction 822	+ 3 864.74 €
article 722 fonction 020	+ 7 747.46 €

##### Chapitre 73 :

article 73224 fonction 020	- 3 864.74 €
article 73224 fonction 020	- 7 747.46 €

*Le conseil municipal, par 20 voix pour et 1 abstention, accepte les décisions modificatives tel que décrit ci-dessus.*

## 7. Arrêt du schéma directeur des eaux pluviales

Dans le cadre de la procédure de révision du PLU de la commune lancée le 12 octobre 2017, le bureau d'études Réalités a présenté le projet de schéma directeur des eaux pluviales, document qui doit être attaché au nouveau PLU.

*Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de schéma directeur des eaux pluviales de la commune de Saint Martin en Haut tel que prévu par le bureau d'études chargé du dossier de révision du PLU.*

L'ordre du jour étant épuisé, Régis CHAMBE clos la séance à 22 heures.

Les prochaines réunions du conseil municipal auront lieu les jeudi 9 janvier, 6 février et 5 mars 2020.

Régis CHAMBE,  
Maire

